



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° AGRI-TH-101

## Dispositif de stockage d'eau chaude de type « Open Buffer »

### 1. Secteur d'application

Agriculture : serres maraîchères neuves ou existantes.

### 2. Dénomination

Mise en place d'un dispositif de stockage d'eau chaude de type « Open Buffer » pour le chauffage de serres maraîchères.

La réutilisation d'un ballon d'eau chaude existant en dispositif de type « Open Buffer » n'est pas éligible dans le cadre de cette opération standardisée.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le dispositif de stockage d'eau chaude de type « Open Buffer » est piloté informatiquement.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un dispositif de stockage d'eau chaude de type « Open Buffer ».

### 4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac par m <sup>2</sup>
<b>140</b>

X

Surface de serres chauffée par le dispositif, en m <sup>2</sup>
<b>S</b>



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée AGRI-TH-101,  
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

**A/ AGRI-TH-101 (v. A14.1) : Mise en place d'un dispositif de stockage d'eau chaude de type « Open Buffer »  
pour le chauffage de serres maraîchères**

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

Référence de la facture : .....

\* Nom du site des travaux : .....

\*Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

\*Code postal : .....

\*Ville : .....

\*Serres maraîchères :     OUI         NON

\*Le dispositif de stockage d'eau chaude de type « Open Buffer » est piloté informatiquement :     OUI         NON

\*Surface de serres maraîchères chauffée par le dispositif (m<sup>2</sup>) : .....

NB : La réutilisation d'un ballon d'eau chaude existant en dispositif de type « Open Buffer » n'est pas éligible dans le cadre de cette opération standardisée.